



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 31560

Texte de la question

M Louis Mexandeau appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les preoccupations que connaissent les masseurs kinesitherapeutes reeducateurs. En effet, il apparait que, d'une part, le projet de nouvelle nomenclature des actes de kinesitherapie a ete vote par la commission permanente de la nomenclature, mais que ce texte attend pour l'instant l'agrement ministeriel. D'autre part, la valeur de la lettre cle AMM reste inchangee depuis mars 1988. Un accord sur la base de la revalorisation tarifaire est intervenu apres negociations avec les caisses d'assurance maladie, mais, pour le moment, cet accord n'a pas ete enterine par le Gouvernement. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons qui expliquent ces retards.

Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation de la lettre-cle AMM qui remunerer l'activite des masseurs-kinesitherapeutes est effectuee par le biais d'avenants tarifaires a la convention nationale de la profession negocies entre les parties signataires du texte conventionnel et approuves ensuite par arretes interministeriels. Les pouvoirs publics etudient actuellement les propositions de revalorisation tarifaire formulees par les parties conventionnelles. Par ailleurs, en application des dispositions de l'arrete du 28 janvier 1986 modifie, il appartient a la Commission permanente de la nomenclature generale des actes professionnel, de faire des propositions au ministere charge de la securite sociale sur les actualisations de la nomenclature qui lui apparaissent souhaitables. Dans le cadre de ses travaux, la commission a designe un rapporteur pour examiner les modifications a apporter a la nomenclature en ce qui concerne les actes de reeducation et de readaptation fonctionnelles effectues notamment par les masseurs-kinesitherapeutes. La commission a fait parvenir a l'administration des propositions qui font actuellement l'objet d'une etude par les services.

Données clés

Auteur : [M. Mexandeau Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31560

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : affaires sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3334